

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES (arrivée à la question n°2011-04-51) - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN (arrivée à la question n°2011-04-42) - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE



1. Approbation du compte Administratif 2010 du Budget Principal et affectation du résultat
2. Approbation du compte Administratif 2010 du Budget Assainissement et affectation du résultat
3. Approbation du compte Administratif 2010 du Budget Eau Potable et affectation du résultat
4. Approbation du compte Administratif 2010 du Budget Ports Maritimes de Plaisance et affectation du résultat
5. Approbation du compte Administratif 2010 du Budget Assainissement non collectif et affectation du résultat
6. Approbation des comptes de Gestion de l'exercice 2010
7. Approbation du Budget Primitif 2011 : Budget Principal
8. Approbation du Budget Primitif 2011 : Budget Assainissement
9. Approbation du Budget Primitif 2011 : Budget Eau Potable
10. Approbation du Budget Primitif 2011 : Budget Port Maritimes de Plaisance
11. Approbation du Budget Primitif 2011 : Budget Assainissement Non Collectif
12. Provisions pour risque de dépréciation des actifs circulants – Budget Ports Maritimes de Plaisance
13. Provisions pour risque et charges d'exploitation – Budget Assainissement
14. Provisions pour risque de dépréciation des actifs circulants – Budget Principal
15. Imputation budgétaire de la dépense relative à l'achat des composteurs et lombricomposteurs
16. Avenant n°1 au marché de transport des élèves des écoles primaires du périmètre communautaire pour les activités sportives – Lot n°2 « Transport à destination de la piscine »
17. Fixation des taux de TEOM pour l'année 2011
18. Fixation des Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2011
19. Fixation des Taux des Taxes Ménages (TFNB, TH) pour l'année 2011



Objet : Approbation du compte Administratif 2010 du Budget « Principal » - N°2011-04-40

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Président Léopold ROSSO s'est retiré au moment du vote de chaque compte administratif.

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal.

Le Conseil Communautaire, prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		989 823.11	2 267 779.31		2 267 779.31	989 823.11
Opération de l'exercice	12 593 240.65	13 644 067.25	2 595 159.06	3 238 617.38	15 188 399.71	16 882 684.63
TOTAUX	12 593 240.65	14 633 890.36	4 862 938.37	3 238 617.38	17 456 179.02	17 872 507.74
Résultats de clôture		2 040 649.71	1 624 320.99		1 624 320.99	2 040 649.71
Restes à réaliser			1 518 004.00	3 390 648.46	1 518 004.00	3 390 648.46
TOTAUX CUMULES		2 040 649.71	3 142 324.99	3 390 648.46	3 142 324.99	5 431 298.17
RESULTATS DEFINITIFS		2 040 649.71		248 323.47		2 288 973.18

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Principal ».

Objet : Approbation du compte Administratif 2010 du Budget « Principal » - Affectation du résultat - N°2011-04-41

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice1 050 826.60 €
 - Excédent reporté 989 823.11 €
 - Résultat à affecter2 040 649.71 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution- 1 624 320.99 €

affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés905 237.71 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.....1 135 412.00 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2010 du budget « Assainissement » - N°2011-04-42

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget assainissement.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		442 183.22	321 684.01		321 684.01	442 183.22
Opération de l'exercice	1 965 236.01	2 723 715.30	1 081 972.87	1 705 285.04	3 047 208.88	4 429 000.34
TOTAUX	1 965 236.01	3 165 898.52	1 403 656.88	1 705 285.04	3 368 892.89	4 871 183.56
Résultats de clôture		1 200 662.51		301 628.16		1 502 290.67
Restes à réaliser			1 593 244.00	691 070.00	1 593 244.00	691 070.00
TOTAUX CUMULES		1 200 662.51	1 593 244.00	992 698.16	1 593 244.00	2 193 360.67
RÉSULTATS DEFINITIFS		1 200 662.51	600 545.84			600 116.67

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Assainissement ».

Objet : Approbation du Compte Administratif 2010 du budget « Assainissement » – Affectation du résultat - N°2011-04-43

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 758 479.29 €
 - excédent reporté : 442 183.22 €
 - résultat à affecter : 1 200 662.51 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : 301 628.16 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves..... 600 545.84 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 600 116.67 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2010 du Budget « Eau Potable » - N°2011-04-44

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget eau potable.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		629 568.79		2 690 362.34		3 319 931.13
Opération de l'exercice	2 401 293.41	1 918 002.82	509 991.18	855 158.46	2 911 284.59	2 773 161.28
TOTAUX	2 401 293.41	2 547 571.61	509 991.18	3 545 520.80	2 911 284.59	6 093 092.41
Résultats de clôture		146 278.20		3 035 529.62		3 181 807.82
Restes à réaliser			281 510.00	90 805.00	281 510.00	90 805.00
TOTAUX CUMULES		146 278.20	281 510.00	3 126 334.62	281 510.00	3 272 612.82
RESULTATS DEFINITIFS		146 278.20		2 844 824.62		2 991 102.82

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Eau Potable ».

Objet : Compte Administratif 2010 du Budget Eau Potable – Affectation du résultat – N°2011-04-45

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2010,

Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice -483 290.59 €
 - Excédent reporté 629 568.79 €
 - Résultat à affecter 146 278.20 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 3 035 529.62 €

affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté 146 278.20 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Objet : Approbation du compte Administratif 2010 du Budget « ports maritimes de plaisance » - N°2011-04-46

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget ports maritimes de plaisance.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		48 246.72		71 037.74		119 284.46
Opération de l'exercice	402 118.70	596 546.35	741 993.55	645 530.66	1 144 112.25	1 242 077.01
TOTAUX	402 118.70	644 793.07	741 993.55	716 568.40	1 144 112.25	1 361 361.47
Résultats de clôture		242 674.37	25 425.15		25 425.15	242 674.37
Restes à réaliser			107 357.00	19 600.00	107 357.00	19 600.00
TOTAUX CUMULES		242 674.37	132 782.15	19 600.00	132 782.15	262 274.37
RESULTATS DEFINITIFS		242 674.37	113 182.15			129 492.22

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Ports maritimes de plaisance ».

Objet : Approbation du compte Administratif 2010 du Budget « ports maritimes de plaisance » - N°2011-04-47 – Affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 194 427.65 €
 - excédent reporté : 48 246.72 €
 - résultat à affecter : 242 674.37 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : -25 425.15 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves..... 113 182.15 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté..... 129 492.22 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2010 du Budget « Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) – N°2011-04-48

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opération de l'exercice	3 151.41	160.00			3 151.41	160.00
TOTAUX	3 151.41	160.00			3 151.41	160.00
Résultats de clôture	2 991.41				2 991.41	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	2 991.41				2 991.41	

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Objet : Approbation du Compte Administratif 2010 du Budget « Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) – Affectation du résultat - N°2011-04-49

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : - 2 991.41 €
 - excédent reporté :0.00 €
 - résultat à affecter :0.00 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution :0.00 €

Aucun résultat n'étant dégagé de l'exercice, il n'y a pas d'affectation sur le budget primitif 2011.

Objet : Arrêté des comptes de gestion 2010 du Trésorier – N°2011-04-50

Monsieur GENIALE, Vice-Président, rapporteur :

Le Conseil Communautaire déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal, des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance et du service public d'assainissement non collectif, dressés pour l'exercice 2010, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du Budget Primitif 2011 - Budget « Principal » - N°2011-04-51

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	13 620 318.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>803 895.00 €</u>
TOTAL	14 424 213.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	13 257 641.00 €
➤ Opérations d'ordre	31 160.00 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté	<u>1 135 412.00 €</u>
TOTAL	14 424 213.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	4 289 862.00 €
➤ Opérations d'ordre	31 160.00 €
➤ Restes à réaliser	1 518 004.00 €
➤ Résultat reporté	<u>1 624 320.99 €</u>
TOTAL	7 463 346.99 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	3 268 803.53 €
➤ Restes à réaliser	3 390 648.46 €
➤ Opérations d'ordre	<u>803 895.00 €</u>
TOTAL	7 463 346.99 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Principal », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

Section fonctionnement : Chapitre 011 : 19 voix pour et 17 voix contre

Section fonctionnement : tous les autres chapitres sont adoptés à l'unanimité

Section d'investissement : chaque chapitre est adopté à l'unanimité

Résultat du vote du budget dans sa globalité

- Section de fonctionnement : adoption du budget par 19 voix pour, 0 contre et 17 abstentions
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du budget primitif 2011 - Budget « Assainissement » - N°2011-04-52

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 170 536.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>2 226 855.67 €</u>
TOTAL	3 397 391.67 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 416 524.00 €
➤ Opérations d'ordre	380 751.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>600 116.67 €</u>
TOTAL	3 397 391.67 €

Section d'investissement :Dépenses :

➤ Opérations réelles	2 937 711.00 €
➤ Opérations d'ordre	380 751.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>1 593 244.00 €</u>
TOTAL	4 911 706.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	1 692 152.17 €
➤ Restes à réaliser	691 070.00 €
➤ Opérations d'ordre	2 226 855.67 €
➤ Solde d'exécution reporté	<u>301 628.16 €</u>
TOTAL	4 911 706.00 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Assainissement », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du budget primitif 2011- Budget « Eau potable » - N°2011-04-53

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 535 812.20 €
➤ Opérations d'ordre	<u>545 671.00 €</u>
TOTAL	2 081 483.20 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	1 929 900.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	5 305.00 €
➤ Résultat reporté	<u>146 278.20 €</u>
TOTAL	2 081 483.20 €

Section d'investissement :Dépenses :

➤ Opérations réelles	4 081 890.62 €
➤ Opérations d'ordre	5 305.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>281 510.00 €</u>
TOTAL	4 368 705.62 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	696 700.00 €
➤ Restes à réaliser	90 805.00 €
➤ Opérations d'ordre	545 671.00 €
➤ Résultat reporté	<u>3 035 529.62 €</u>
TOTAL	4 368 705.62 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Eau Potable », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du budget primitif 2011 - Budget « Ports maritimes de plaisance » - N°2011-04-54

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	393 968.22 €
➤ Opérations d'ordre	250 417.00 €
TOTAL	644 385.22 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	485 300.00 €
➤ Opérations d'ordre	29 593.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	129 492.22 €
TOTAL	644 385.22 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	220 824.85 €
➤ Restes à réaliser	107 357.00 €
➤ Opérations d'ordre	29 593.00 €
➤ Résultat reporté	25 425.15 €
TOTAL	383 200.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	113 183.00 €
➤ Restes à réaliser	19 600.00 €
➤ Opérations d'ordre	250 417.00 €
TOTAL	383 200.00 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Ports maritimes de plaisance », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du budget primitif 2011 - Budget « Service Public Assainissement Non Collectif » (SPANC) - N°2011-04-55

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011 qui présente une seule section d'exploitation et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	20 628.59 €
➤ Résultat reporté	2 991.41 €
TOTAL	23 620.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	23 620.00 €
TOTAL	23 620.00 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif », par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, avec reprise du résultat.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Provisions pour risque de dépréciation des actifs circulants - Budget Ports maritimes de plaisance - N°2011-04-56

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à la réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visant à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque, la constitution de provisions doit faire d'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant le litige qui oppose la Communauté de Communes Terre de Camargue à la SARL ARGAM ACCASTILLAGE SERVICE pour défaut de versement de loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Décide la constitution d'une provision de 15 000 € pour risque de dépréciation des actifs circulants au budget primitif 2011, budget « ports maritimes de plaisance »
- Délibère pour régulariser les montants votés aux budgets primitifs de 2007 à 2010, sans délibérations spécifiques, pour un montant de provision de 15 000 € pour 2007, 15 000 € pour 2008, 15 000 € pour 2009 et 15 000 € pour 2010.

Objet : Provisions pour risque et charges d'exploitation - Budget Assainissement - N°2011-04-57

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à la réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visant à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque, la constitution de provisions doit faire d'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant l'attente de règlement d'une PRE pour des travaux non commencés à ce jour et dont le permis de construire est valable jusqu'au 10/03/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De constituer une provision nouvelle d'un montant de 20 000 €, au budget primitif 2011, budget « assainissement », afin de couvrir les risques et charges d'exploitation.

Objet : - Provisions pour risque de dépréciation des actifs circulants - Budget Principal - N°2011-04-58

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à la réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visant à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque, la constitution de provisions doit faire d'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant le contentieux qui oppose la Communauté de Communes Terre de Camargue à la Ville d'Aigues-Mortes concernant les opérations d'investissement sous mandat dans le cadre de la Loi MOP du 12/07/1985.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De décider la constitution d'une provision de 50 000 € pour risque de dépréciation des actifs circulants au budget primitif 2011, budget « principal »
- De délibérer afin de régulariser les montants votés aux budgets primitifs 2009 et 2010, sans délibérations spécifiques, pour un montant de provision de 30 000 € pour 2009 et 30 000 € pour 2010.

Objet : Imputation budgétaire de la dépense relative à l'achat de composteurs et lombricomposteurs - Budget Principal - N°2011-04-59

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à l'instruction n° 02 028 M0 du 3 avril 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local applicable aux comptabilités publiques et notamment à la M14, les biens meubles dont le montant unitaire est inférieur à 500 € peuvent être imputés en section d'investissement après délibération expresse du Conseil Communautaire décidant de les faire figurer dans la liste élaborée par la collectivité ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire.

La dépense relative au marché de fourniture de composteurs et de lombricomposteurs, a été inscrite en section d'investissement. Le coût unitaire de ces biens étant inférieur à 500 €, il propose au Conseil Communautaire, d'inscrire l'achat des composteurs et des lombricomposteurs dans la liste élaborée par la collectivité et de fixer la durée d'amortissement de ces biens à 1 an maximum

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire l'achat des composteurs et des lombricomposteurs dans la liste élaborée par la collectivité somme indiqué ci-dessus et de fixer la durée d'amortissement de ces biens à 1 an maximum.

Objet : Marché de transport des élèves des écoles primaires du périmètre communautaire pour les activités sportives - Avenant n°1 - Lot n°2 « Transport à destination de la piscine du Grau du Roi » - N°2011-04-60

Un marché de transport des élèves des écoles primaires du territoire communautaire pour les activités sportives a été attribué à l'entreprise COURRIER DU MIDI sise à Montpellier 34073 Cedex 3, pour un montant initial de 11 298,62 € HT pour l'année 2011.

Afin de répondre à une demande exceptionnelle de l'équipe enseignante de l'école Tabarly du Grau du Roi qui souhaitait que les enfants puissent exercer l'activité « piscine », il a été nécessaire de mettre en place deux transports aller/retour supplémentaires au contrat, les mardi 12 avril et 19 avril 2011.

La prestation supplémentaire à exécuter par le titulaire du contrat sera calculée en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 28 mars 2011. Le montant du trajet aller/retour pour un mardi est fixé à 67,01€ HT soit 70,70€ TTC, le montant total de l'avenant n° 1 est fixé à 141,40 € TTC.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial de base du marché :.....	11 298.62 € HT		
- Plus value, objet de l'avenant n°1	134.02 € HT	soit	141.40 € TTC
- Montant définitif du Marché de base	11 432.64 € HT	soit	12 061.44 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 1.15 % du montant global du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'adopter l'avenant n°1 au marché de transport des élèves des écoles primaires du périmètre communautaire pour les activités sportives – Lot n°2 « Transport à destination de la piscine du Grau du Roi » comme indiqué ci-dessus.

Objet : Fixation des taux de TEOM pour l'année 2011 - N°2011-04-61

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de TEOM, pour les 3 zones, pour l'année 2011, de la façon suivante :

Zone de perception	Commune	Taux 2011
Zone 1	Grau du Roi	8.95 %
Zone 2	Aigues-Mortes	8.60 %
Zone 3	Saint Laurent d'Aigouze	9.50 %

Objet : Fixation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2011 - N°2011-04-62

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

Pour le bloc communal, le dispositif global des réaffectations entre 2010 et 2011 est le suivant :

- CFE
- 26,5% CVAE
- 5% Etat (frais d'assiettes et dégrèvement) pour la CFE et le FNB, et 3,4% pour la TH
- IFER
- TH départementale
- TFNB régionale

La CCTC qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) devient désormais, un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU). Aussi, en 2011, il convient de fixer le taux de CFE pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), pour l'année 2011, à 27.37 %.

Objet : Fixation des taux de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) pour l'année 2011- N°2011-04-63

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

Pour le bloc communal, le dispositif global des réaffectations entre 2010 et 2011 est le suivant :

- CFE
- 26,5% CVAE
- 5% Etat (frais d'assiettes et dégrèvement) pour la CFE et le FNB, et 3,4% pour la TH
- IFER
- TH départementale
- TFNB régionale

La CCTC qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) devient désormais, un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU), avec l'introduction d'impositions additionnelles. Aussi, en 2011, il convient de fixer les taux de TH et de TFNB pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), pour l'année 2011, de la façon suivante :

Désignation	Taux 2011
Taxe d'Habitation (TH)	10.36 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	3.56 %

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n°11-17 du 30/03/2011, déposée en préfecture du Gard le 31 mars 2011

Un marché pour la fourniture et livraison de produits phytosanitaires, engrais, semences, substrats et mise en œuvre de travaux mécaniques sur les pelouses naturelles du stade du Bourgidou à Aigues Mortes, est conclu de la façon suivante :

Lot n°1 - Produits phytosanitaires : attribué à l'entreprise TOUCHAT sise à Mauguio - 34134

Les montants maximum en valeur pour les différentes durées du marché sont de :

Pour l'année 2011 (du 01/04/2011 – 31/12/2011)

Montant H.T. Maxi : 15 000,00 €

Pour l'année 2012 (du 01/01/2012 – 31/12/2012)

Montant H.T. Maxi : 18 000,00 €

Pour l'année 2013 (du 01/01/2013 – 31/12/2013)

Montant H.T. Maxi : 18 000,00 €

Lot n°2 - Semences et substrats : attribué à l'entreprise TOUCHAT sise à Mauguio - 34134

Les montants maximum en valeur pour les différentes durées du marché sont de :

Pour l'année 2011 (du 01/04/2011 – 31/12/2011)

Montant H.T. Maxi : 6 000.00 €

Pour l'année 2012 (du 01/01/2012 – 31/12/2012)

Montant H.T. Maxi : 8 000.00 €

Pour l'année 2013 (du 01/01/2013 – 31/12/2013)

Montant H.T. Maxi : 8 000.00 €

Lot n°3 - Produits de fertilisation : attribué à l'entreprise TOUCHAT sise à Mauguio - 34134

Les montants maximum en valeur pour les différentes durées du marché sont de :

Pour l'année 2011 (du 01/04/2011 – 31/12/2011)

Montant H.T. Maxi : 8 000,00 €

Pour l'année 2012 (du 01/04/2012 – 31/12/2012)
Montant H.T. Maxi : 10 000,00 €

Pour l'année 2013 (du 01/04/2013 – 31/12/2013)
Montant H.T. Maxi : 10 000,00 €

Lot n°4 – Travaux mécaniques : attribué à l'entreprise VANTOUX ET PAYSAGES - sise à Loriol du Comtat – 84870

Les montants maximum en valeur pour les différentes durées du marché sont de :

Pour l'année 2011 (du 01/04/2011 – 31/12/2011)
Montant H.T. Maxi : 15 000,00 €

Pour l'année 2012 (du 01/01/2012 – 31/12/2012)
Montant H.T. Maxi : 18 000,00 €

Pour l'année 2013 (du 01/01/2013 – 31/12/2013)
Montant H.T. Maxi : 18 000,00 €

Les prestations sont rémunérées par application aux prix inscrits au bordereau des prix unitaire (B.P.U) pour chaque lot.

Suite à un rectificatif de l'AAPC qui a prolongé le délai de remise des offres, le marché débute le 01/04/2011 au 31/12/2011. Il peut être reconduit deux fois, sur décision expresse du pouvoir adjudicateur.

Décision n°11-18 du 30/03/2011, déposée en Préfecture du Gard le 31 mars 2011,
Un marché pour la fourniture de composteurs lot n°1, pour la gestion des déchets du territoire communautaire, est conclu avec l'entreprise PWS sise à Chalon/Saone Cedex – 71108.

Les montants maximum en valeur pour les différentes durées du marché sont de :

Pour l'année 2011 (du 01/04/2011 – 31/12/2011)
Montant H.T. Maxi : 5 900,00 €

Pour l'année 2012 (du 01/01/2012 – 31/12/2012)
Montant H.T. Maxi : 5 900,00 €

Pour l'année 2013 (du 01/01/2013 – 31/12/2013)
Montant H.T. Maxi : 5 100,00 €

Les prestations sont rémunérées par application aux prix inscrits au bordereau des prix unitaire (B.P.U) pour chaque lot.

Le marché est conclu à compter du 1er avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Le représentant du pouvoir adjudicataire de déclarer le lot n°2 fourniture de lombricomposteurs, infructueux, car aucune offre n'a été remise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Président,
Léopold ROSSO.